

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 450**

présenté par
M. Muzeau, Mme Billard, Mme Fraysse, M. Gremetz
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant :

- I. – L'article 81 *quater* du code général des impôts est abrogé.
- II. – Les articles L. 241-17 et L. 241-18 du code de la sécurité sociale sont abrogés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement proposent de revenir sur les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires instaurées par la « loi TEPA », dispositif coûteux pour le budget de l'État et les finances sociales, sans contreparties en terme d'emploi, aux effets contreproductifs au regard de l'évolution des chiffres du chômage et de la situation du marché de l'emploi.